

Avis de la Commission Nationale Catholique des relations avec le monde Juif (CNCJ), sous la présidence du Père Dominique Janthial.

-25 juin 2018

1. Extraits du rapport de la Commission Nationale Catholique pour les relations avec le monde Juif (CNCJ) à propos du livre de V. Hargot, publié sur la page FB de la CNCJ (daté au 23 mai 18) et brève réfutation (en vert)

-« La Commission Nationale Catholique pour les relations avec le monde Juif (CNCJ) s'inquiète de la parution récente d'un livre intitulé : « Le Très-Saint Sacrement de miracle. »

- (...) » **L'auteur appuie sa recherche essentiellement sur les ouvrages d'auteurs anciens et manque clairement de recul critique par rapport à ceux-ci.**

- Sur les 17 auteurs consultés par V.H., plus de la moitié sont du XIX^e s et suivants. Pour le recul critique, voir éléments p 63.

-« Or la recherche historique a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle. »

- **Quelle est cette recherche historique ? pas de réponse** de la CNCJ à cette question avant le 14 septembre
- Il s'agit (comme le confirme le 14 septembre le Président de la CNCJ), des **études du P. Lefèvre** qui est pourtant **cité 17 X dans le livre** de V. Hargot (mais omis dans la bibliographie finale). **L'auteur du rapport a-t-il donc bien lu son livre ?**
- Le P. Lefèvre écrit que « le miracle ne se réclame pas de la tradition originale ». Sous-entendu, « écrite » car les témoignages oraux circulaient dès la première heure. Mais il n'avait pas connaissance de toutes les archives (reconnait-il), notamment celle des *Annales du Comté de Hainaut* qui attestent (en 1371) une effusion de sang.

-(...) « les premiers témoignages à cet égard apparaissent seulement trente ans plus tard »

- **Faux. Cfr Annales du Hainaut, en 1371 qui évoquent l'effusion de sang.**
- **Faux. Les témoignages oraux circulaient oralement dans toute la ville** (« *Le fait était tellement avéré dans la population bruxelloises...* » Livre V.H. p 77), **et les processions (+ autres actes de réparation) ont suivi de près l'événement.**
- **Le doc de 1370 n'avait pas à en parler puisqu'il avait pour objet de juger la profanation qui était un crime passible de mort** (pour tous, et qu'il y ait ou non effusion de sang).
- **Ils ont été consignés par écrit 30 ans plus tard... comme les évangiles, env 30 ans après la mort du Christ, mais ils circulaient déjà oralement dès la première heure.**

-« Il est particulièrement significatif que l'évêque de Cambrai, dans une sommation adressée en 1370 aux paroissiens de l'église de la Chapelle pour les forcer à restituer à la Collégiale Sainte-Gudule une partie des hosties maltraitées, ne mentionne aucunement le miracle ».

- Pourquoi s'arracher des Hosties si elles n'ont pas une dimension « miraculeuse » comme le sous-entend l'auteur du livre p 25 ?

- (...) « Quant à la culpabilité des Juifs accusés de la **profanation** – et qui, vraisemblablement sous la torture, auraient reconnu le sacrilège –, elle doit également être **radicalement mise en doute.** »

- **La CNCJ met donc en doute un fait (la profanation) historiquement attesté par la « recherche historique récente »** (= les études du P. Lefèvre) qu'elle reproche à V. Hargot n'avoir pas consulté (à tort, rappelons le).

- (...) « Faut-il rappeler la lourde **responsabilité historique de l'Eglise** – ou du moins de certains de ses membres – **dans la persécution et la mise à mort d'un nombre considérable de Juifs ?** »

- **Halte à cette auto-flagellation.** Pourquoi ne pas évoquer tout le bien fait aux juifs et dit des/aux juifs par l'Eglise et ses fidèles, même avant le concile ?
- Quid des persécutions juives contre des chrétiens ?
- Quid des attaques de juifs contre des processions du Saint-Sacrement et des crucifix historiquement attestées au moyen-âge¹?
- Quid des condamnations de l'antisémitisme, même avant le Concile Vatican II ?

- (...) « Or, **est-il vraiment « dépassé », cet antisémitisme** qui tue encore aujourd'hui dans nos pays ? Quelque bonnes qu'aient pu être les intentions qui ont présidé à la rédaction de ce livre, sa **publication est donc gravement inopportune**, car elle risque de **raviver l'antique hostilité antijuive** (...) »

- Argument infantilissant : faut-il donc garder tabou des pages de notre histoire, y compris celle des 2 guerres qui pourrait faire resurgir la haine de l'allemand ?
- En toute logique, il faudrait alors gommer les pages de la Bible où des juifs appellent à mettre à mort leurs ennemis, et plus tard, le Christ et ses disciples ?

- (...) « en 1977, le cardinal Joseph Suenens a fait apposer à la cathédrale de Bruxelles une plaque signalant que « ... les autorités diocésaines de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, après avoir pris connaissance des recherches historiques sur le sujet, ont attiré l'attention sur le caractère tendancieux des accusations et sur la présentation légendaire du miracle ».

- La plaque de bronze n'a pas le même poids d'autorité que la Bulle d'Eugène IV qui authentifie le miracle.
- La plaque de bronze ne parle pas d'un « miracle légendaire » mais de présentation légendaire du miracle... !

9 juillet 2018

Véronique Hargot envoie un mail à la CNCJ

¹ En 1593, la Congrégation des Rites se devra de préciser que l'itinéraire des processions du saint Sacrement ne peut passer par des quartiers juifs

. (...) « Avant de revenir sur le contenu de cette critique, auriez-vous l'amabilité de me donner les **références de « la recherche historique qui a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle »**, selon vos termes ? »

Courriel resté sans réponse.

17 août

V. Hargot renvoie un mail au Président de la CNCJ

-« Je me permets donc de vous renvoyer personnellement la demande exprimée dans mon mail daté du 9 juillet, demande qui n'a reçu jusqu'à présent aucune réponse. Auriez-vous également la possibilité de m'envoyer **l'identité et la qualification des membres de votre Commission** (...) ?

23 août

Le Père D. Janthial envoie un mail à V. Hargot

-(...) « Pour donner une réponse précise concernant “la **recherche historique qui a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle**” voici l'avis d'un éminent spécialiste de l'histoire de l'Eglise du Moyen Age: "*Si les faits sont bien connus et établis par des documents contemporains en ce qui concerne le vol des hosties, leur profanation et la mise à mort des juifs reconnus coupables le 12 mai 1370², il n'en va pas de même du « miracle » qui veut que ces hosties auraient saigné.* (...) » (= extrait, repris par l'abbé Janthial, du rapport de la CNCJ)

- La CNCJ reconnaît donc l'historicité du vol des hosties et de leur profanation (alors que Mgr De Kesel conteste dans son courrier la profanation et que l'abbé Janthial contestera vigoureusement l'un et l'autre au tel le 14 septembre)

-(...) « On peut lire sur tout ceci les **travaux du chanoine Placide Lefèvre**, ancien archiviste de la Collégiale, notamment »

- Mais il n'est pas clair dans le mail si c'est bien lui la référence historique sous-entendue dans le rapport.

-Le Père Janthial refuse de donner le nom de l'auteur du rapport ainsi que le nom des membres de la CNCJ : comment entrer donc en dialogue ?

4 septembre

V. Hargot envoie un mail au P. Janthial

-(...) « connaître **l'auteur de la critique publique** ainsi que l'identité et la qualification des membres de cette Commission

² Notamment, le registre des comptes du duché de Brabant, tenu par le receveur Godefroid de la Tour, qui mentionne explicitement le motif de la condamnation conforme à la législation de ce temps : inculpation pour vol et profanation d'hosties (Archives générales du royaume à Bruxelles, Chambre des comptes, registre 2356, fol. XIII R) ; la question du miracle n'avait aucune place dans ce registre des comptes.

- (...) « **quelles sont les références de « la recherche historique qui a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle »**, selon vos termes ? S'agit-il d'articles du Père Lefèvre (...que j'ai cité 17 fois dans mon livre) ? »

Pas de réponse

Le 14 septembre,

Sans réponse, V. Hargot recontacte l'abbé Janthial qui lui répond par téléphone

-Le Père Janthial **affirme avec fermeté qu'il ne croit ni au vol ni à la profanation des hosties** par des juifs (ni au miracle).

- **Le Père Janthial conteste donc lui-même la recherche historique récente à laquelle se réfère la CNCJ** (et qu'il a cité textuellement dans son mail du 23 août, puisque le Père Lefèvre (que l'auteur a cité 17 fois dans son livre), s'il reconnaît ne pas pouvoir démontrer historiquement l'authenticité du miracle avec les documents en sa possession, confirme l'authenticité historique du vol et de la profanation...

Le 26 septembre

Sophie Izoard, membre de la CNCJ envoie un mail à V. Hargot, suite à la réunion de la Commission le 20/09/18

-(...) « invraisemblable avec le recul, de penser que des Juifs aient pu se rendre coupables d'un tel vol »

- **La CNCJ désavoue le Père Lefèvre, son historien de référence.**

-(...) «... il s'agit certainement d'un mensonge , toute l'affaire reposerait donc sur celui-ci »

- **On sait qui est le Père du mensonge : peut-il inspirer un mensonge à la source d'une dévotion eucharistique pendant 6 siècles ?** Quels sont les auteurs anciens ou contemporains qui parlent de mensonge ? **Certainement pas le Père Placide Lefèvre !**
- Quelle mépris pour les nombreux ecclésiastiques (prêtres, doyens, évêques, cardinaux, pape) qui se sont penchés sur les faits et les ont authentifiés, pour les associations et congrégations réparatrices ainsi que pour les générations de chrétiens (petits et grands ce de monde comme le rappelle le livre) qui ont eu une fervente dévotion pour ces Hosties jusqu'en 1967 !

-(...) «... un hiatus de 32 ans sépare le prétendu vol d'hosties et la relation au miracle (1370- 1402).

- Des documents historiques (inconnus de la CNCJ et du P. Lefèvre), **parlent bien du miracle** durant ce « hiatus » (cf les *Annales du Comté de Hainaut en 1371*³) :

³ (...) « fait execrable, que ceux de leur nation avait commis dans Bruxelles, ou ayant poignardé quelques hosties consacrées, ils en virent sortir quantité de sang ». cf les *Annales du Comté de Hainaut en 1371*

- Quid alors de l'authenticité des évangiles (notamment) rédigés plus de 30 ans après la mort du Christ ?

-(...) « ...contribuer à réveiller au sein d'un public peu exercé au discernement, le vieil antijudaïsme "chrétien" (?) »

- Quels infantilisation et mépris des chrétiens... !

-(...) « ...en 2018 il est dangereux de se promener avec une kippa sur la tête dans la rue à Bruxelles »,

- ...et avec une croix...
- Quid de l'antichristianisme contemporain ?

2. Rapport complet de la CNCJ publié sur leur page face-book le 24 mai 2018

CNCJ

23 mai ·

La Commission nationale catholique pour les relations avec le monde juif (CNCJ) s'inquiète de la parution récente d'un livre intitulé: « Le Très-Saint Sacrement de miracle, 1370-2020. Un miracle eucharistique à Bruxelles méconnu – et son lien avec l'église Sainte-Catherine ». Cet opuscule, publié sous la signature de Véronique Hargot-Deltenre par « Les Amis de Sainte-Catherine », présente de manière très détaillée le miracle eucharistique qui aurait suivi une prétendue profanation d'hosties perpétrée par des Juifs au XIVe siècle. Les vitraux de la cathédrale Saint-Michel et Gudule qui illustrent cette affaire y sont longuement commentés et illustrés.

Mais l'auteur appuie sa recherche essentiellement sur les ouvrages d'auteurs anciens et manque clairement de recul critique par rapport à ceux-ci. Or la recherche historique a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle. En effet, même si, dès le début de l'affaire, il aurait été question d'une coloration apparue sur les hosties profanées, les premiers témoignages à cet égard apparaissent seulement trente ans plus tard (dossier établi par le doyen Jean de Saint-Géry en 1402, au nom de l'ordinaire de Cambrai) et se conforment à un schéma répété dans diverses villes d'Europe à la fin du Moyen âge.

Il est particulièrement significatif que l'évêque de Cambrai, dans une sommation adressée en 1370 aux paroissiens de l'église de la Chapelle pour les forcer à restituer à la Collégiale Sainte-Gudule une partie des hosties maltraitées, ne mentionne aucunement le miracle. Quant à la culpabilité des Juifs accusés de la et qui, vraisemblablement sous la torture, auraient reconnu le sacrilège –, elle doit également être radicalement mise en doute. On sait en effet combien il était courant, à l'époque, d'accuser faussement des Juifs de profanations ou de meurtres rituels. Faut-il rappeler la lourde responsabilité historique de l'Eglise – ou du moins de certains de ses membres – dans la persécution et la mise à mort d'un nombre considérable de Juifs ?

Même si l'intention, louable, de l'auteure est de nourrir la ferveur et la dévotion eucharistique, son ouvrage contribue à remettre en avant, comme parfaitement authentiques, des phénomènes hautement douteux liés à des événements qui sont, eux, malheureusement authentiques, à savoir la mise à mort, en 1370, de plusieurs Juifs bruxellois et l'expulsion d'un certain nombre de Juifs de la ville. Il faut rappeler qu'en 1977, le cardinal Joseph Suenens a fait apposer à la cathédrale de Bruxelles une plaque signalant que « ... les autorités diocésaines de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, après avoir pris connaissance des recherches historiques sur le sujet, ont attiré l'attention sur le caractère tendancieux des accusations et sur la présentation légendaire du miracle ».

Sans doute consciente de la charge d'antisémitisme qui entoure cette affaire, Véronique Hargot tente d'en atténuer la portée, notamment dans un chapitre intitulé « Un antisémitisme dépassé ». Mais sa conviction l'emporte sur la vraisemblance, et le « miracle » illustré par les vitraux de la cathédrale échappe à toute suspicion. Or, est-il vraiment « dépassé », cet antisémitisme qui tue

encore aujourd'hui dans nos pays ? Quelque bonnes qu'aient pu être les intentions qui ont présidé à la rédaction de ce livre, sa publication est donc gravement inopportune, car elle risque de raviver l'antique hostilité antijuive dont beaucoup de chrétiens ne sont pas débarrassés et ainsi de nourrir un antisémitisme que l'Eglise ne peut que combattre résolument.